

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Action réseau consommateurs (ARC) et
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

Question 5.

- 5.1 Veuillez spécifier dans quelles circonstances, découlant du dégroupement des tarifs, le CU du distributeur pourrait subir des changements à la baisse à moins de 100% ?
 - 5.2 Dans de telles circonstances, la SCGM a-t-elle mesuré l'impact qu'elles auraient sur le distributeur et sur les consommateurs en gaz de réseau.
 - 5.3 Si oui, fournir la méthodologie et les hypothèses utilisées de même que les résultats obtenus.
-

Réponse

Avec la proposition de procéder d'abord par cession de capacité en réponse à la demande des clients de se retirer du service de transport du distributeur, nous croyons que le CU de transport du distributeur actuellement de 100% ne baissera pas en deçà de 100%.